



Liecenciement abusif ou economique masqué

Par **Boris Bob**, le **24/01/2011** à **15:52**

Bonjour, après avoir dit à mon patron que j'étais en arrêt de travail il s'en est suivi une altercation téléphonique puis ce Mr m'a envoyé 3 avertissements consécutifs pour finir par une mise à pied suivie d'un licenciement, voici la lettre que je vais lui envoyer. Je pensais en faire part aux prud'hommes ou à l'inspection du travail, est-ce que je ne vais pas perdre mon temps? merci

"Je fais suite à votre courrier du 17 janvier qui me signifie mon licenciement pour faute grave. Concernant les trois avertissements qui m'ont été infligés :

Le premier en date du 06/12/2010 dans lequel vous me faites (**s**) grief (**grief**) du défaut d'entretien (**entretien***) du véhicule, effectivement je reconnais ne pas avoir fait les niveaux de celui-ci puisque comme vous le savez les niveaux se font "à froid", or le véhicule que vous m'avez octroyé « tournait » toute les nuits et m'était remis à l'heure où moi-même je devais partir pour être à l'heure à mon premier rendez-vous.

Le second en date du 13/12/2010 que vous m'avez adressé car j'avais omis de rendre les disques du mois d'Octobre. Le lendemain de la réception de celui-ci je me suis présenté en possession de tout mes disques dans les locaux de l'entreprise pour vous les remettre .

Le troisième en date du 30/12/2010 dans lequel vous me reprochez de vous avoir remis les disques précédemment demandés le 17/12/2010, et de ne pas vous avoir remis les disques du mois de novembre, le 28 du mois de Décembre alors que j'étais en congé depuis le 20/12/2010. Il apparaît donc que ce troisième avertissement fait double emploi (**emploi**) avec le second.

Lors de notre entretien (*) du 12/01/2011, après m'avoir demandé si j'avais amené (**apporté**) mes lettres d'avertissement (**s**) car vous n'en connaissiez pas le contenu, vous m'avez appris que vous n'auriez plus le contrat DHL en semi-remorque, activité sur laquelle je passais la totalité de mon activité, et vous m'avez proposé de me recontacter si vous trouviez un autre contrat en semi-remorque, de ce fait il me semble que mon licenciement est un licenciement économique déguisé.

D'autre part, lors de ma venue dans les locaux de l'entreprise le 17/12/2010 pour vous restituer les disques, vous avez tenu des propos injurieux à mon encontre et de surcroît devant une partie du personnel, il me semble que quelque (**s**) soi (**en**)t les reproches que vous pouviez me faire vous n'aviez pas à employer ce genre de vocabulaire."

Par **P.M.**, le **24/01/2011** à **19:41**

Bonjour,

Il faudrait d'abord connaître le motif précis indiqué dans la lettre de licenciement, laquelle forme les limites du litige...

Vous ne précisez pas si vous avez été assisté lors de l'entretien préalable...

Vous pouvez contester dans un premier temps de cette manière le dit licenciement éventuellement en envoyant une copie de la lettre à l'Inspecteur du Travail mais il ne servira à rien de le faire à destination du Conseil de Prud'Hommes sauf si vous le saisissez officiellement...